Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SELON UNE EXPERTISE FÉDÉRALE

La stratégie cantonale de lutte contre le bostryche a porté ses fruits

Limitée à la zone des Alpes depuis le mois d'avril 2004, la lutte contre le bostryche a permis de contenir le développement du parasite. Une expertise scientifique fédérale de cette lutte, effectuée à la demande du Conseil d'Etat à la suite de la remise en question de son bien-fondé par Pro Natura Vaud, recommande au Canton de poursuivre dans la même voie.

A la fin de l'été, l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) a expertisé la stratégie cantonale de lutte dans les Alpes. Le WSL démontre que les mesures prises sont conformes aux recommandations de la recherche scientifique et qualifie de particulièrement judicieuse la veille phytosanitaire mise en place dès 2000. Cette mesure sera décisive à l'avenir en raison de l'accroissement du risque d'épidémie lié aux actuels changements climatiques. Il relève également qu'au début d'une épidémie, il est hasardeux de compter sur les seuls ennemis naturels du bostryche pour limiter les risques. L'élimination ciblée des foyers, surtout lorsqu'ils sont encore distants les uns des autres, est un complément utile à l'action de la nature.

Conforté par ces conclusions, le Canton de Vaud prévoit de poursuivre la stratégie mise en place dans le respect des nouvelles dispositions fédérales qui, à partir de 2005, ne prévoient un soutien financier que pour la lutte dans les forêts protectrices. L'élimination des foyers virulents dans les forêts non protectrices est imposée par la loi forestière cantonale afin d'éviter la propagation dans les propriétés voisines. Ces interventions seront à la charge des propriétaires. De son côté, le Canton veillera à éliminer les arbres atteints dans les domaines cantonaux. Les modalités de versement des aides financières seront également revues, de manière à permettre aux autorités de suivre de façon très directe l'évolution des dépenses.

La situation est aujourd'hui maîtrisée dans les Alpes, avec des volumes de bois parasité en régression de 50 %. Sur le Plateau et le long du Jura, la majorité des propriétaires forestiers ont assumé à leur frais les mesures nécessaires pour sauvegarder la santé et la sécurité de leurs forêts, sans soutien financier du Canton.

www.dse.vd.ch/forets/index.html, "expertise sur la lutte contre le bostryche (Ips typographus L.) au Pays d'Enhaut durant les années 2003 - 2004" WSL; "bostryches état de la situation au 1er novembre 2004" SFFN.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2004

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 DSE, Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 61